BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 270

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE MARSEILLE

Immatriculations

130 562 705 RCS Marseille.
PHARMACIE ELLIS MASSA.
Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.
Administration : Gérant : ELLIS Louis, Pierre ; Gérant : MASSA Stéphane, Joseph, Pascal.
Capital : 200000.00 EUR.
Adresse : 1, Rue Paradis, 13001 Marseille 1er Arrondissement.
Origine du fonds : Achat.
Etablissement : siège et établissement principal.
Activité : la société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux. cette société ne peut exercer la profession qui constitue son objet social que par l'intermédiaire d'un de leurs membres ayant qualité pour exercer cette profession. au moins un professionnel exerçant au sein de la société en est associé, directement ou par l'intermédiaire d'une société de participations financières de professions libérales. la société ne peut exercer la profession constituant son objet social qu'après son agrément par l'autorité compétente ou son inscription sur la liste ou au tableau de l'ordre professionnel. la société a également pour objet la création, l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'exploitation et l'administration d'une officine de pharmacie située en france et présentement au lieu du siège social, en ce compris toutes activités accessoires autorisées. la société peut en outre accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus de nature à favoriser son extension ou son développement sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de la pharmacie et l'exploitation d'une officine. conformément aux dispositions de l'article l.5125-2 du code de la santé publique, l'exploitation d'une officine de pharmacie est incompatible avec l'exercice de toute autre profession. la société ne peut exploiter qu'une seule officine (article r.5125-16 csp), et ne pourra détenir des participations directes ou indirectes que dans quatre sociétés d'exercice libéral de pharmaciens d'officine (article r.5125-18 alinéa 2 csp). un pharmacien d'officine ne peut détenir des participations directes ou indirectes que dans quatre sociétés d'exercice libéral de pharmaciens d'officine autre que celle au sein de laquelle il exerce. sous réserve du plafond fixé par l'article l 5125-13 csp, un pharmacien adjoint d'une officine ne peut détenir des participations directes que dans la sel de pharmaciens d'officine au sein de laquelle il exerce à titre exclusif et des participations indirectes que dans quatre sel de pharmaciens d'officine autres que celle au sein de laquelle il exerce à titre exclusif. une société de participation

financière de profession libérale de pharmaciens d'officine ne peut détenir des participations que dans trois sel de pharmaciens d'officine..
Adresse : 1, Rue Paradis, 13001 Marseille 1er Arrondissement.
A dater du : 30 septembre 2026.
Date de commencement d'activité : 17 octobre 2026.
Commentaires : Numéro et date de l'avis provisoire : 20260176, le 15/09/2026.

